

AIDES A LA MOBILITE

Tél. : 03 87 33 64 05 – FAX : 03 87 33 64 08

E - mail : sylviane.geoffroy@lorraine.eu / anne-sophie.kieffer@lorraine.eu
chantal.vergobbio@lorraine.eu Site Web : www.lorraine.eu
<http://www.lorraine.eu/jahia/Jahia/cache/bypass/pid/33>

PIECES JUSTIFICATIVES A TRANSMETTRE **IMPERATIVEMENT AVANT LE DEPART AU :**

CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE

Direction de l'Enseignement Supérieur et Recherche

Place Gabriel Hocquard - BP 81004

57036 METZ CEDEX 1

POUR TOUTES LES DEMANDES DE BOURSE

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae (avec adresse permanente, mail et n° de téléphone)
- La copie recto-verso du dernier avis d'imposition des parents ou celui de l'étudiant s'il est imposé séparément détaillant l'impôt sur les revenus soumis au barème (ligne 14)
- Un RIB original au nom de l'étudiant (banque domicilié en France)
- La notification de bourse du CROUS pour les étudiants boursiers du CROUS :
- Attestation de non-cumul de la région d'origine **pour les étudiants non lorrains préparant un cursus en Lorraine (sauf pour les Régions Ile-de-France et Alsace).**
- Attestation de non-cumul de la région d'accueil **pour les étudiants lorrains d'origine préparant un cursus hors Lorraine**

SPECIFIQUEMENT POUR LES SEJOURS D'ETUDES ERASMUS

- La copie recto-verso du contrat étudiant ERASMUS **mentionnant que l'étudiant percevra ou non une allocation de mobilité ERASMUS financée par la Commission européenne**

SPECIFIQUEMENT POUR LES STAGES - ERASMUS

- La copie de la convention de stage ERASMUS tripartite (étudiant, établissement d'origine et organisme d'accueil à l'étranger) **mentionnant que l'étudiant ne bénéficie pas de bourse européenne stage ERASMUS**
- Une attestation de l'établissement d'accueil précisant si l'étudiant perçoit ou non une rémunération et/ou diverses gratifications (précisez le montant)

SPECIFIQUEMENT POUR LES SEJOURS D'ETUDES EN UNIVERSITE OU GRANDE ECOLE HORS ERASMUS

- Une attestation de l'établissement d'origine précisant que le séjour à l'étranger est effectué dans le cadre du cursus universitaire et **indiquant que celui-ci ne fait pas partie d'un programme européen ERASMUS**
- Une attestation d'admission ou d'inscription de l'établissement d'accueil précisant les dates exactes du séjour (début et fin de cours).

SPECIFIQUEMENT POUR LES STAGES EN ENTREPRISE HORS ERASMUS

- Une attestation de l'établissement d'origine précisant que le stage à l'étranger est effectué dans le cadre du cursus universitaire et **indiquant que celui-ci ne fait pas partie d'un programme européen ERASMUS**
- Une attestation de l'établissement d'accueil précisant les dates exactes du stage et si l'étudiant perçoit ou non une rémunération et/ou diverses gratifications (précisez le montant) ou la copie de la convention de stage si tous les éléments ci-dessus y sont mentionnés.